

D.2017.07.05.6.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Juillet 2017

6 - PROJETS TERRITORIALISES

**6.7 - Doublement de la capacité ligne A - Garage atelier de Basso Cambo - Marché n° 52M 2017
13099 – Lot n°5 Serrurerie Menuiseries - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise
CONSTRUCTION ST ELOI**

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité de la Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité de la Ligne A.

Par délibération n° 2015.12.09.8.1 du 09 décembre 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires au garage atelier de Basso Cambo du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec le groupement OTCE Midi-Pyrénées/LCR Architecture/Socotec Consulting.

Par délibération D.2016.19.10.6.9 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires garage atelier de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 3 140 000 € HT.

Le programme prévoit :

- l'agrandissement du bâtiment du garage pour accueillir les 2 nouvelles voies de remisage requises pour l'exploitation à 52 m de la ligne A,
- l'adaptation des quais existants du garage avec la mise en place de garde-corps adaptés à la mixité 26 m / 52 m,
- la création de locaux techniques pour les nouveaux équipements système,
- l'adaptation de la machine à laver de manière à rendre possible le lavage en automatique des rames de 52m sans scindage préalable,
- l'équipement complémentaire en lignes de vérins de la voie d'atelier VA8 pour permettre de soulever soit des éléments de 52 m, soit séparément des éléments de 26 m,
- la mise en place d'un pont roulant sur la voie VA7,
- l'adaptation du quai de la voie LV8 à l'entrée de l'atelier pour un fonctionnement avec des rames de 52 m,
- l'adaptation des quais de la voie d'essai et points kilométriques (PKM) pour un fonctionnement avec des rames de 52 m.

Le présent marché concerne les travaux de « Serrurerie Menuiseries ».

La durée prévisionnelle du marché est de 19 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 67 et 68 du décret n°2016-360 en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 16 mars 2017 aux publications du BOAMP, du JOUE et publié sur le site de Tisseo.fr.

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les offres ont été ouvertes le 25 avril 2017.

L'entreprise ARTEL a remis une offre dématérialisée contenant uniquement des fichiers en format .xlm qui correspondent à la signature des documents et non aux documents eux-mêmes. L'offre est donc « vide », ce qui équivaut à une absence d'offre.

Accusé de réception en préfecture
n° 20170705-6-7D-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Le 16 mai 2017, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a agréé les candidatures suivantes :

- *Entreprise: PMMA*
- *Entreprise : CONSTRUCTION ST ELOI*

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 27 juin 2017, attribué le marché à l'entreprise **CONSTRUCTION ST ELOI** pour un montant de **392.006,28 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2017 13099 M avec l'entreprise **CONSTRUCTION ST ELOI**.

.....

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

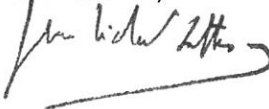
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **CONSTRUCTION ST ELOI**, le marché n° 52M 2017 13099 concernant - Lot n°5 « Serrurerie Menuiseries » relatif à la réalisation des aménagements du garage atelier de Basso Cambo, de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres pour un montant de **392.006,28 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES